Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BELGIQUE – Le maïs GM contamine les champs voisins

Par Christophe NOISETTE

Publié le 20/09/2010, modifié le 24/11/2026

50 mètres entre un champs de maïs transgénique et conventionnel permettent-ils d'éviter la contamination ? Greenpeace démontre que cette mesure n'est pas efficace.

Le 27 avril 2010, à Wetteren, en Flandres, un champ de maïs transgénique est semé par l'Instituut voor Landbouw-en Visserijonderzoek (ILVO), qui dépend du ministère flamand de l'Agriculture, afin de tester les conditions à mettre en place dans le cadre du décret flamand sur la coexistence [1].

La mesure de coexistence préconisé par le ministère flamand [2] est de 50 mètres entre les champs de maïs conventionnel et transgénique (En France, l'AGPM recommande une mesure identique). Ces mesures, comme le précise les responsables de cet essai, ont un objectif strictement économique. Autrement dit, il s'agit d'éviter la présence d'OGM qui pourrait conduire à un déclassement d'une production.

Greenpeace a fait analysé 16 échantillons, prélevés à 100 mètres du champ de maïs transgénique et précise que cinq échantillons présentaient des traces d'OGM [3]. Greenpeace conclut donc que la coexistence telle qu'elle est proposée par les autorités flamandes sera source de contamination. Greenpeace précise également que la distance exigée entre un champ OGM et un champ conventionnel ou bio est de 600 mètres en Wallonie et au Luxembourg.
« *Il est stupéfiant, commente Jonas Hulsens de Greenpeace, de réaliser à quel point la Flandre s'apprête à organiser la contamination génétique de ses champs. Le comportement des organismes génétiquement modifiés (OGM) n'est pas différent au Nord du pays ! Si la Flandre ne modifie pas sa politique, de nombreux agriculteurs flamands se trouveront placés dans l'impossibilité de garantir une production sans OGM* ».

[1] http://www.ilvo.vlaanderen.be/NL/Ni...

[2] Décret du 3 avril 2009 qui fixe pour la Flandres les principes de base dans lesquels une culture transgénique est possible. Ce décret prévoit une révision de la législation d'ici le printemps 2011.

[3] Communiqué de presse de Greenpeace, 15 septembre 2010

Adresse de cet article : https://infogm.org/belgique-le-mais-gm-contamine-les-champs-voisins/